

Inscription Ecole

Année scolaire 2021 - 2022

Les horaires scolaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin : 8h 30-12h après midi : 13h 30-16h

Ce dossier unique concerne :

- 1) la Commune de JULLOUVILLE ;
- 2) l'école Éric Tabarly ;
- 3) l'accueil de loisirs périscolaire (A.L.S.H. "Les Petits Loups de Mer") matin, soir et mercredi ;
- 4) l'accueil de loisirs extrascolaire (A.L.S.H. "Les Petits Loups de Mer") pendant les vacances scolaires ;
- 5) la cantine ;
- 6) le transport scolaire.

Mon enfant : Nom Prénomclasse

Déjeunera à la cantine le jeudi 2 septembre 2021

OUI

NON

Ecrire à l'encre noire.

**Avant de rendre le dossier, veuillez vérifier que le dossier est dûment
complété et signé aux différents endroits indiqués.**

L'ENFANT		Classe en 2021 - 2022 (cocher la case correspondante)						
MATERNELLE	TPS <input type="checkbox"/>	PS <input type="checkbox"/>	MS <input type="checkbox"/>	GS <input type="checkbox"/>				
ÉLÉMENTAIRE	CP <input type="checkbox"/>	CE1 <input type="checkbox"/>	CE2 <input type="checkbox"/>	CM1 <input type="checkbox"/>	CM2 <input type="checkbox"/>			

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Sexe fille garçon

Adresse de l'enfant :

Code postal : Commune :

Quel est le responsable légal de l'enfant ? (cocher la case correspondante)

parent 1 parent 2 les deux garde alternée

Quelle est la résidence de l'enfant ? (cocher la case correspondante)

parent 1 parent 2 les deux garde alternée

**En cas de décision de justice statuant sur la garde de l'enfant,
FOURNIR UNE COPIE DU JUGEMENT**

PARENT 1

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code Postal : Commune :

Domicile : / / / / Portable : / / / /

Profession : Professionnel : / / / /

Adresse e-mail :@.....

PARENT 2

Nom : Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Code Postal : Commune :

Domicile : / / / / Portable : / / / /

Profession : Professionnel : / / / /

Adresse e-mail :@.....

AUTORISATIONS DE SORTIE

Il est nécessaire de nous faire connaître, en complétant le tableau ci-dessous, les personnes majeures (**autres que les parents**), autorisées à venir chercher l'enfant de manière permanente ou occasionnelle (*par exemple, beau-père, belle-mère, grands-parents, assistantes maternelles, amis, voisins, ...*).

Cette autorisation est **OBLIGATOIRE** pour les **enfants de maternelle** pour qu'ils puissent quitter l'école ou l'A.L.S.H.périscolaire, et **facultative** pour les **enfants scolarisés en classe élémentaire**,

- Parent 1.....
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé :

1° autorise (ons) les personnes majeures suivantes à venir le chercher à l'école Éric Tabarly, de manière permanente ou occasionnelle, après l'école ou l'A.L.S.H. périscolaire ou l'ALSH extrascolaire.

Nom et prénom de la (ou les) personne(s) autorisée(s)	Téléphone	Lien avec l'enfant	Autorisation de manière (cocher la case souhaitée)	
			permanente	occasionnelle

Si, pour une raison particulière, une personne non inscrite dans la liste doit venir chercher l'enfant, une autorisation écrite du responsable légal devra être fournie à l'école au préalable. La personne devra se présenter munie d'une pièce d'identité.

2° considérant sa scolarisation en classe élémentaire, l'autorise (ons) à rentrer seul :

- après l'école : OUI NON
- après l'A.L.S.H. périscolaire : OUI NON
- après l'A.L.S.H. extrascolaire : OUI NON

3° l'autorise (ons) à participer aux sorties pédagogiques organisées par son enseignant(e) au cours de l'année scolaire. OUI NON

4° l'autorise (ons) à participer aux sorties organisées par l'A.L.S.H. extrascolaire et/ou périscolaire (autorisées par la réglementation), y compris les sorties en car ou à vélo OUI NON

Fait à, le

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
.....

FICHE SANITAIRE

En cas d'accident ou d'urgence médicale, les éléments de réponse apportés ci-après pourront être communiqués aux services de secours d'urgence.

L'ENFANT

Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... Classe en 2021 - 2022 :

Sexe : garçon fille

Renseignements médicaux

Est-ce que votre enfant présente des allergies alimentaires, médicamenteuses, respiratoires, autres ?

OUI NON

Si oui, lesquelles ?

Suit-il un traitement de fond ? OUI NON

Si oui, lequel ? :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT polio) :

L'ASSURANCE ET LA COUVERTURE SOCIALE DE L'ENFANT

1 ° Nom et adresse de la compagnie d'assurances :

.....
.....

N° du contrat de l'assurance scolaire :

Joindre l'attestation au nom de l'enfant.

2 ° Couverture sociale de l'enfant :

Régime de sécurité sociale dont dépend l'enfant :

Régime général MSA Régime maritime Autre (à préciser)

N° de sécurité sociale :

3 ° Nom et adresse de l'organisme de mutuelle :

.....
.....

N° de mutualiste :

EN CAS D'URGENCE

La famille est immédiatement prévenue par l'un des responsables des structures citées ci-dessous.

L'enfant ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné par sa famille.

- Parent 1.....

- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé, déclare (ons) autoriser les différents responsables des structures intervenant à l'école **Éric Tabarly** et notamment :

- la directrice,
- l'enseignant (e) de la classe,
- le responsable de l'A.L.S.H. périscolaire et extrascolaire,
- le personnel communal,

- à lui donner ou faire donner tous les soins nécessaires,
- à appeler les pompiers ou le SAMU ou le premier médecin disponible,
- à prendre en cas de maladie ou d'accident, toutes mesures d'urgence nécessaires prescrites par le médecin, y compris éventuellement son hospitalisation,
- en cas de nécessité dûment constatée par un médecin, à lui faire pratiquer toute intervention d'urgence, éventuellement sous anesthésie locale ou générale.

Fait à, le

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
.....

N° de téléphone en cas d'urgence :

Si nous ne pouvons pas vous contacter, coordonnées d'une autre personne à joindre en cas d'urgence ou susceptible de vous prévenir rapidement :

<i>Nom Prénom</i>	<i>Lien avec l'enfant</i>	<i>Téléphone</i>

Coordonnées du médecin traitant

<i>Nom Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>

DROIT À L'IMAGE

- Parent 1
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé, autorise (ons) :

1° l'enseignant(e) à utiliser l'image de mon (notre) enfant sur support photographique ou informatique pour la présentation et l'illustration des activités scolaires, pour diffusion dans la presse, communication municipale ou sur internet (blog, site et page Facebook).

OUI

NON

2° le responsable de l'A.L.S.H. périscolaire et/ ou extrascolaire, à utiliser l'image de mon (notre) enfant prise dans le cadre d'une activité périscolaire, pour diffusion dans la presse, communication municipale ou sur internet (blog, site et page Facebook).

OUI

NON

3° le chargé d'animation et/ou le chargé de communication de la commune de Jullouville à utiliser l'image de mon (notre) enfant prise dans le cadre d'une activité de l'accueil de loisirs, pour diffusion dans la presse, communication municipale ou sur internet (blog, site et page Facebook).

OUI

NON

Cette autorisation est sans aucune contrepartie financière ou autre.

Fait à, le

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
<p>.....</p> <p>.....</p>	<p>.....</p> <p>.....</p>

SERVICES GÉRÉS PAR LA COMMUNE

La facturation de la cantine permet l'application d'un tarif dégressif pour les enfants d'une même famille fréquentant la cantine de Jullouville, veuillez compléter le tableau ci-dessous.

L'enfant a-t-il des frères et sœurs fréquentant la cantine de Jullouville ? (cocher la case correspondante)

OUI NON

Si oui, compléter ci-après

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe

INSCRIPTION À LA CANTINE

L'inscription à la cantine est conditionnée au règlement de la totalité des repas pris pendant l'année scolaire 2020-2021.

Maternelles : une salle de restauration, un service, **serviette fournie et nettoyée** par le personnel communal.

Elémentaires : une salle de restauration, **deux services. Chaque enfant apporte deux serviettes de table.**

Pour une admission à la cantine, l'enfant doit obligatoirement y avoir été inscrit par l'un de ses parents. Veuillez compléter le cadre ci-dessous.

Quels sont les jours où l'enfant déjeunera à la cantine ? (cocher les cases correspondantes)

lundi mardi jeudi vendredi

Un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est-il mis en place pour l'enfant ?

(cocher la case correspondante)

OUI NON

Si OUI, FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU PROTOCOLE

Selon les indications portées ci-dessus, toute absence de l'enfant et toute présence supplémentaire devront être signalées :

- sur le portail BL.Enfance 24 h avant <https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil>

ou

- au 02 33 61 73 94 et **uniquement à ce numéro**, laisser un message sur le répondeur.
(7j/7 et 24h/24.)

INSCRIPTION À L'ACCUEIL DE LOISIRS PÉRISCOLAIRE

L'enfant doit avoir été inscrit préalablement par l'un de ses parents.

1° Quels sont les jours où l'enfant fréquentera l'accueil de loisirs périscolaire (A.L.S.H.) ?

(cocher les cases correspondantes)

> **Le MATIN entre 7 h 30 et 8 h 20 :**

lundi mardi jeudi vendredi

> **Le SOIR, avec goûter :**

→ **de 16 h à 17 h, les parents reprennent leur enfant avant 17h.**

lundi mardi jeudi vendredi

→ **de 16 h à 19 h**

lundi mardi jeudi vendredi

Pour l'enfant inscrit à l'A.L.S.H.de 16h à 19h :

Possibilité de participer à un atelier (initiation au sport, jeux) et/ou étude dirigée pour les enfants volontaires de l'élémentaire. **Quels sont les jours où l'enfant fréquentera l'étude dirigée ?**

CP/CE1 : 16h15 – 17h 15

CE2/CM1/CM2 : 17h15 – 18h 15

lundi mardi jeudi vendredi

2° L'enfant fréquentera-t-il l'accueil de loisirs le mercredi (A.L.S.H.) ? (cocher la case correspondante.)

Matin de 9h à 12h *(arrivée à partir de 7h30)*

Après-midi de 13h30 à 18h30 *(départ à partir de 17h)*

Journée complète *(arrivée à partir de 7h30, départ à partir de 17h)*

L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

Les enfants peuvent être accueillis à l'A.L.S.H. extrascolaire, du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires :

→ **Vacances de la Toussaint** du lundi 25 octobre au vendredi 5 novembre 2021

→ **Vacances d'hiver** du lundi 7 février au vendredi 18 février 2022

→ **Vacances de printemps** du lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2022

→ **Vacances d'été** à partir du mercredi 6 juillet 2022

Inscription :

- **ALSH 02 33 51 76 67** ou alshjullou@gmail.com

- **Portail BL.Enfance :** <https://portail.berger-levrault.fr/MairieJullouville50610/accueil>

FACTURATION DES PRESTATIONS

Les factures relatives à la cantine, à l'accueil de loisirs périscolaire et à l'accueil de loisirs extrascolaire doivent être adressées : *(cocher la case correspondante)*

au parent 1 au parent 2 autre *(à préciser)*

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES GÉRÉS PAR LA COMMUNE ET DU TRANSPORT

- Parent 1.....
- Parent 2.....

responsable(s) légal (aux) de l'enfant ci-dessus nommé, déclare (ons) avoir bien pris connaissance du règlement intérieur des services gérés par la commune et du transport.

Fait à, le

Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"	Nom – Prénom et signature du responsable légal précédée de la mention "lu et approuvé"
.....
.....

TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription aux transports scolaires du 22 juin au 31 juillet 2021 : <https://transport-scolaire.normandie.fr/>

Si votre enfant bénéficie du transport scolaire, veuillez compléter les points suivants.

Attention pas de transport le mercredi.

- > Il prendra le car, le matin, à l'arrêt situé à (*préciser le lieu*)

....., les jours suivants :

lundi mardi jeudi vendredi

- > Il repartira par le car, le soir à 16 heures et descendra à l'arrêt situé à (*préciser le lieu*)

....., les jours suivants :

lundi mardi jeudi vendredi

Selon la réglementation en vigueur relative à la sécurité des élèves de l'école primaire :

- > l'enfant scolarisé en classe maternelle est **obligatoirement** accompagné et repris au point d'arrêt :

- par l'un de ses parents
 par la personne ci-après désignée :

- > l'enfant scolarisé en classe élémentaire peut donc quitter seul le point d'arrêt.

En cas de modification de changement d'emploi du temps, d'absence matin ou soir, veuillez obligatoirement prévenir en appelant le **02 33 61 73 94 et uniquement à ce numéro**, laisser un message sur le répondeur. (7j / 7, 24h / 24).